

Décision Générale colonial

Décision n° 90 du 31 janvier 1952

n° 90

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 12 février 1952
Numéro JO n° 3 du 01/03/1952	Date du numéro 1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement du 1er janvier 1952, les agents des cadres locaux autochtones de la Côte Française des Somalis ci-après désignés : A. Cadres des plantons : Djama Hassan (chef planton, Gouvernement), pour le 16er échelon ; Djama Mahmoud (Gouvernement), pour le 11e échelon ; Abdi Mahmoud (Cercle), pour le 11e échelon ; Douale Osman (Finances), pour le 11e échelon ; Bourhan Mola (Affaires administratives), pour le 11e échelon ; Sayed Hassan (Finances), pour le 8e échelon ; Ahmed Obsie (Cercle), pour le 5e échelon. B. Cadre administratif : Djama Ahmed (Port), pour le 13e échelon. C. Cadre technique : Mahmoud Houssein (Station intercoloniale), pour le 15e échelon ; Ahmed Aoule (Station intercoloniale), pour le 15e échelon ; Abdi Bidar (Enseignement), pour le 13e échelon ; D. Cadre des chauffeurs : Ismaël Ambar (Cercle), pour le 11e échelon E. Cadre actif : Ahmed Hersi (Port), pour le 12e échelon ; Mohamed Ahmed (Port), pour le 12e échelon ; Abdillah Tabet (Port) [sous réserve examen], pour le 10e échelon ; Mohamed Bourhan (Sûreté), pour le 9e échelon ; Ali Darar (Port), pour le 8e échelon ; Isman Daubet (Port), pour le 7e échelon. F. Cadre enseignant : Ali Aref, pour le 11e échelon. G. Cadre sanitaire : Ahmed Mohamed 1er, pour le 11e échelon ; Omar Dabar, pour le 9e échelon. Sont promus au point de vue., solde et ancienneté, pour compter du 1er janvier 1952, les agents des cadres locaux autochtones ci-après désignés : A. Cadres des plantons : Djama Hassan (chef planton, Gouvernement), au 16e échelon ; Djama Mahmoud (Gouvernement), au 11e échelon ; Abdi Mahmoud (Cercle), au 11e échelon ; Douale Osman (Finances), au 11e échelon ; Bourhan Mola (Affaires administratives), au 11e échelon ; Sayed Hassan Ali (Finances), au 88 échelon ; Ahmed Obsie (Cercle), au 5e échelon. B. Cadre administratif : Djama Ahmed (Port), au 13e échelon. C. Cadre technique : Mahmoud Houssein (Station intercoloniale), au 15e échelon ; Ahmed Aoule (Station intercoloniale), au 15e échelon ; Abdi Bidar (Enseignement), au 13e échelon. D. Cadre des chauffeurs : Ismaël Ambar (Cercle), au 11e échelon. E. Cadre actif : Ahmed Hersi (Port), au 12e échelon ; Mohamed Ahmed (Port), au 12e échelon ; Abdillahi Tabet (Port), au 10e échelon ; Mohamed Bourhan (Sûreté), au 9e échelon ; Ali Darar (Port), au 8e échelon ; Isman Daubet (Port), au 1er échelon. F. Cadre enseignant : Ali Aref, au 11e échelon. G. Cadre sanitaire : Ahmed Mohamed 1er, au 11e échelon ; Omar Dabar, au 9e échelon.